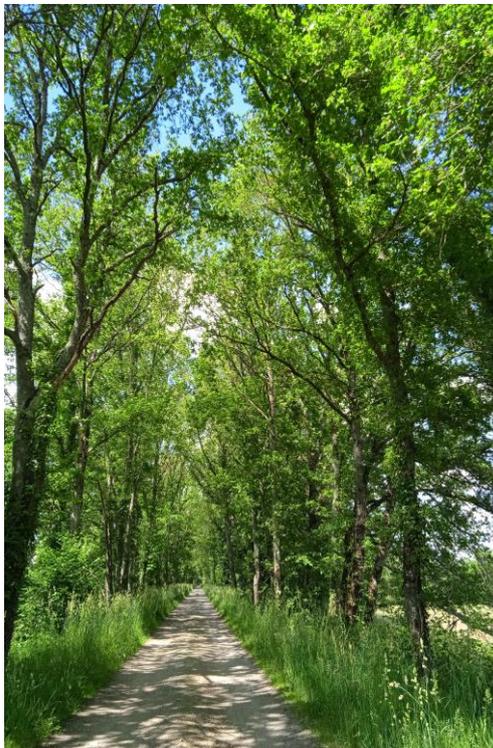


Bulletin Municipal 2022





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	4
ÉQUIPE MUNICIPALE	5
COMMISSIONS COMMUNALES	6
BUDGET DE LA COMMUNE	7
DÉLIBÉRATIONS ET ARRÊTÉS	12
VIE DE LA COMMUNE	13
EAU ET ASSAINISSEMENT	18
INTERCOMMUNALITÉ	24
VIE ASSOCIATIVE	25
HISTOIRE ET PATRIMOINE	26
INFOS DIVERSES	28

Contact :

Mairie de la Chapelle-Baloue
9 route de Crozant – 23160 La Chapelle-Baloue

Horaires d'ouverture au public :
du mardi au vendredi : de 14h à 17h

Accueil téléphonique : 05 55 63 53 85

Courriel : secretariat@lachapellebaloue.fr



Le présent bulletin annuel est édité par la commune de La Chapelle-Baloue.

Rédacteurs :

Béatrice Gomes
Jérôme Padelou
Jean-Marie Bonnefont

Publication :
mai 2022



LE MOT DU MAIRE

Chères Chapelloises, chers Chapellois, chers amis,

C'est avec une grande joie que mon équipe et moi-même revenons vers vous avec cette nouvelle édition d'un bulletin municipal. J'espère que sa lecture vous permettra d'apprécier tous les efforts que nous mettons en place pour améliorer votre quotidien et rendre notre commune plaisante et attractive.

Il me paraît toujours aussi important de renforcer le lien social, c'est ainsi que durant l'année 2021 nous avons mis en place le premier marché communal de La Chapelle-Baloue. Et c'est un véritable plaisir de vous retrouver chaque troisième vendredi du mois sur la place Poitrenaud.

Par ailleurs, la bibliothèque est à présent presque finalisée et sera inaugurée le 16 juin 2022, avec l'exposition « L'Aventure Revue » réalisée par des étudiants du lycée Raymond Loewy, proposant de redécouvrir notre commune sous divers angles sensoriels. Ce lieu d'échange ouvrira peu après, et mettra gratuitement à votre disposition des livres et des DVD, ainsi qu'un poste informatique et un accès wifi.

Le projet de faire revivre la boulangerie est actuellement en cours d'étude, et vous trouverez en encart du présent bulletin, un questionnaire visant à mieux cibler vos envies et besoins.

L'aménagement des espaces communaux se poursuit. Les membres du comité botanique, fleurissement et environnement ont récemment organisé deux événements dans la commune et réaménagé l'abside de l'église. Je salue leurs efforts qui visent à mettre en valeur la beauté de notre territoire et de notre patrimoine.

Je salue aussi vivement les conseillers municipaux chargés du bon fonctionnement du réseau d'eau potable. Vous noterez que plusieurs fuites ont été réparées au cours de ces derniers mois et ont permis une nette amélioration du rendement de notre réseau et de la qualité de notre eau potable. Grâce à leur travail et aux connaissances acquises, plusieurs vannes défectueuses ont aussi été repérées et remplacées.

Les agents techniques s'activent quant à eux, avec enthousiasme, à entretenir et valoriser les espaces publics ainsi que les bâtiments communaux. Le travail ne manque pas !

Chapelloises et Chapellois, sachez que vos élus et agents ont à cœur votre bien-être et se dévouent pour faire de notre commune un endroit respectueux de l'environnement et du développement durable. Nos moyens sont ceux d'une petite commune mais notre volonté est grande.

Nous agissons toujours avec le souci de la bonne gestion des deniers publics, dans un contexte financier assaini mais contraint.

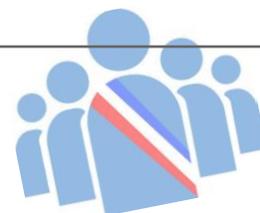
Merci à tous les conseillers et habitants bénévoles qui contribuent à la vie de la commune avec un dévouement qui force l'admiration. Merci aussi à nos partenaires institutionnels que sont entre autres le département de la Creuse et sa présidente Mme Valérie SIMONET, la Préfecture et sa préfète Mme Virginie DARPHEUILLE ainsi que la Communauté de Communes du Pays Dunois et son président M. Laurent DAULNY.

Prenez soin de vous, de vos familles et amis !

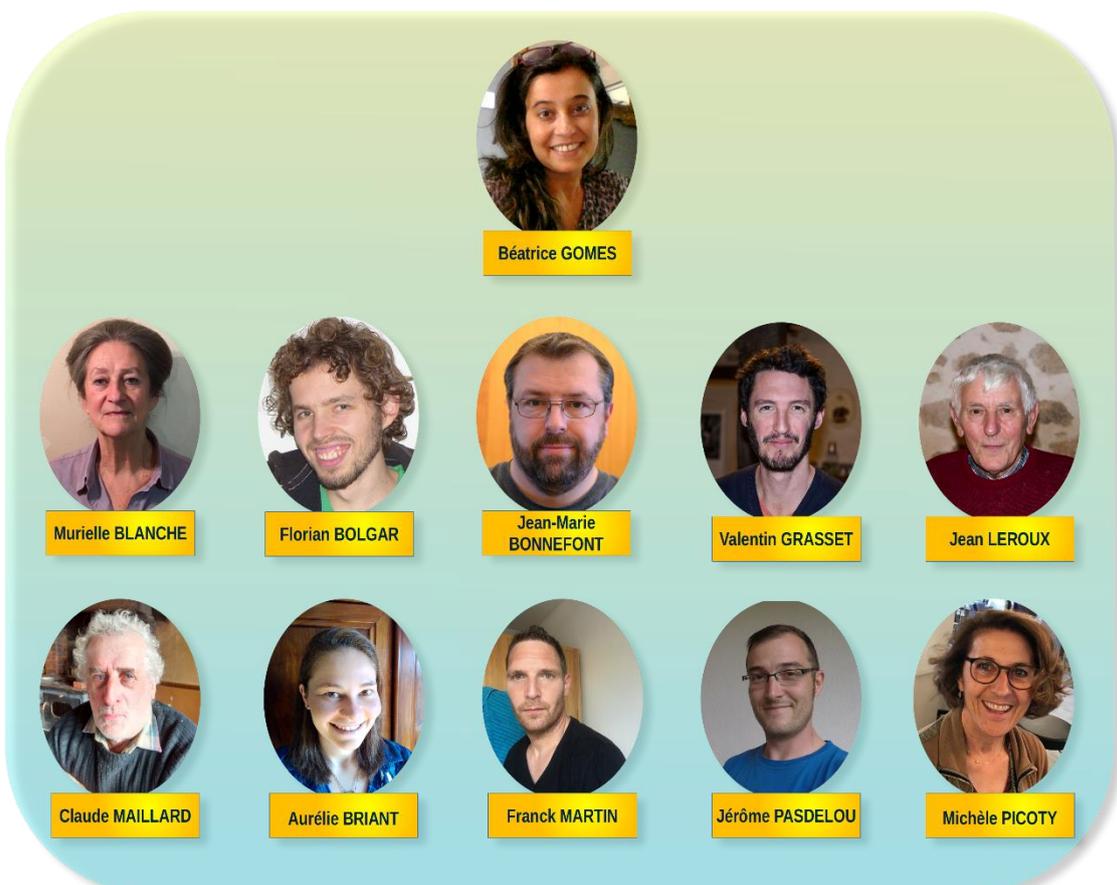
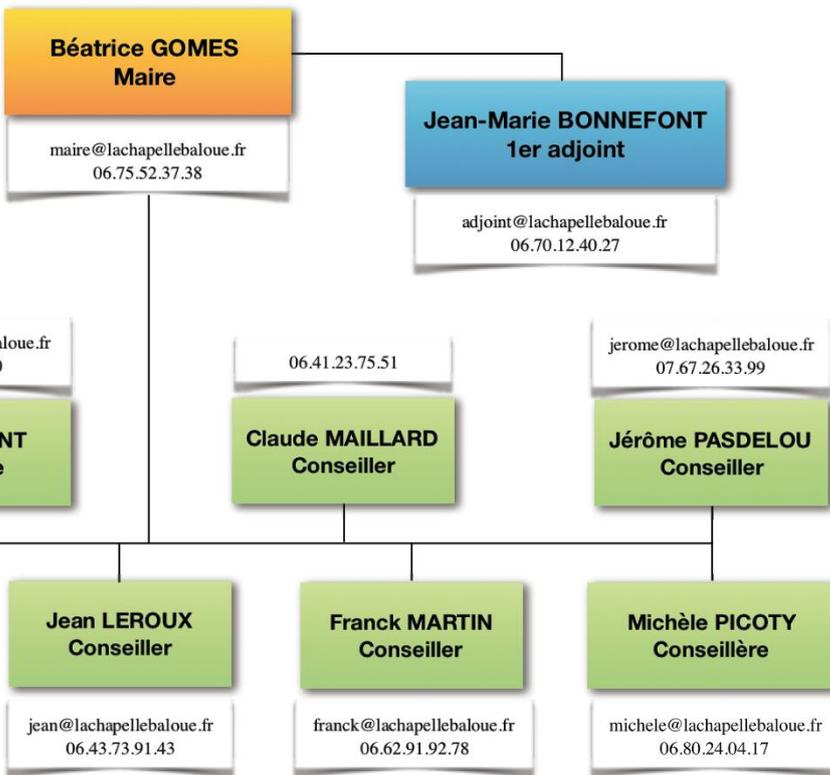
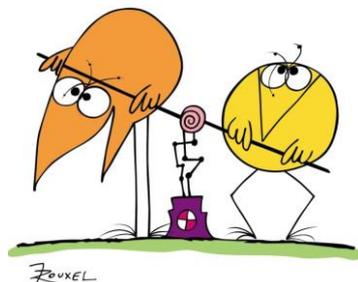
Mme la Maire, Béatrice GOMES



EQUIPE MUNICIPALE



Le conseil municipal



COMMISSIONS COMMUNALES

Les comités suivants sont des groupes de travail agissant au niveau de la commune. Il est rappelé que les habitants peuvent participer à ces comités même s'ils ne sont pas conseillers municipaux.

COMMUNICATION & INFORMATIQUE		AUTONOMIE	
BOLGAR Florian	Titulaire	PASDELOU Jérôme	Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie	Suppléant	BONNEFONT Jean-Marie	Suppléant
GOMES Béatrice	Suppléant	GRASSET Valentin	Suppléant
PASDELOU Jérôme	Suppléant		
CADASTRE & PATRIMOINE		INCENDIE & SÉCURITÉ	
BLANCHE France-Muriel	Titulaire	BLANCHE France-Muriel	Titulaire
GOMES Béatrice	Titulaire	BONNEFONT Jean-Marie	Suppléant
BONNEFONT Jean-Marie	Suppléant	MAILLARD Claude	Suppléant
PASDELOU Jérôme	Suppléant	PASDELOU Jérôme	Suppléant
TRAVAUX GÉNÉRAUX & VOIRIE		EAU & ASSAINISSEMENT	
GRASSET Valentin	Titulaire	BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire
BOLGAR Florian	Suppléant	PASDELOU Jérôme	Suppléant
BONNEFONT Jean-Marie	Suppléant	BOLGAR Florian	Suppléant
LE ROUX Jean	Suppléant	MAILLARD Claude	Suppléant
MAILLARD Claude	Suppléant	MARTIN Franck	Suppléant
PASDELOU Jérôme	Suppléant	GRASSET Valentin	Suppléant
ÉCLAIRAGE PUBLIC		COMMERCES LOCAUX / BOULANGERIE	
BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire	BOLGAR Florian	Titulaire (boulangerie)
GOMES Béatrice	Suppléant	GRASSET Valentin	Titulaire
BLANCHE France-Muriel	Suppléant	GOMES Béatrice	Suppléante
LE ROUX Jean	Suppléant	BONNEFONT Jean-Marie	Suppléant
PASDELOU Jérôme	Suppléant	PICOTY Michèle	Suppléant
		BRIANT Aurélie	Suppléant
ASSOCIATIONS		FINANCES & MARCHÉS PUBLICS	
GRASSET Valentin	Titulaire	BONNEFONT Jean-Marie	Titulaire
		PASDELOU Jérôme	Suppléant
BOTANIQUE, FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT		LIEN SOCIAL	
PASDELOU Jérôme	Titulaire	GOMES Béatrice	Titulaire
PICOTY Michèle	Titulaire	BLANCHE France-Muriel	Titulaire
BOLGAR Florian	Suppléant	BOLGAR Florian	Suppléant
BRIANT Aurélie	Suppléant	BRIANT Aurélie	Suppléant
BLANCHE France-Muriel	Suppléant	GRASSET Valentin	Suppléant
		PICOTY Michèle	Suppléant
SALLE DES FÊTES – ARISTIDE CARTEAU		ÉOLIENNES	
GOMES Béatrice	Titulaire	MARTIN Franck	Titulaire
PICOTY Michèle	Titulaire	PASDELOU Jérôme	Suppléant
BRIANT Aurélie	Suppléant		

Le rôle du comité commerces locaux / boulangerie :

Ce comité a comme objectif premier de mener à bien le projet de réouverture d'une boulangerie dans le bourg. Plus généralement, il peut intervenir dans les actions de soutien aux commerces locaux de la commune.

Le rôle du comité botanique, fleurissement et environnement (CBFE) :

Ce comité vise à promouvoir les activités de cultures individuelles ou communes, les variétés locales d'arbres fruitiers, ainsi que le fleurissement du bourg et des villages. Il veillera également au respect de l'environnement au sein de la commune et à la promotion du développement durable.

Le rôle du comité autonomie :

Ce comité vise à aider les personnes qui envisagent d'orienter leur habitation et leur village vers une pleine autonomie, qu'il s'agisse de la récupération d'eau de pluie ou de la production d'électricité et de nourriture, avec l'objectif d'une gestion plus responsable des ressources naturelles.

BUDGET DE LA COMMUNE

L'année 2021 s'est terminée sur le compte de résultat suivant :

BUDGET**2021 Fonctionnement****DÉPENSES**

	Proposé	Réalisé
60 - FOURNITURES & STOCK	12 690,39	11 270,53
61 - SERVICES EXTÉRIEURS - MAIRIE	35 471,76	37 672,42
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	12 240,00	10 921,42
63 - IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	2 280,00	1 701,61
64 - CHARGES DE PERSONNEL	37 700,00	36 633,56
65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE	35 817,78	33 748,58
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 366,64	1 346,86
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	403,59
68 - AMORTISSEMENTS	11 429,86	11 275,30
70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES	2 850,00	3 023,00
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	0	0
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	6 286,97	0
73 - IMPÔTS ET TAXES	1 367,00	985,00
TOTAL	161 000,40	148 981,87

RECETTES

	Proposé	Réalisé
00 - REPORT DE SOLDE PRÉCÉDENT	8 837,00	0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 018,55	3 202,95
70 - PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	27 912,00	23 023,94
73 - IMPÔTS ET TAXES	48 076,89	46 248,89
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 755,00	71 982,48
75 - PRODUITS DE GESTION - LOYERS	5 900,00	6 573,74
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,96	0,96
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00	1 973,85
TOTAL	161 000,40	153 006,81

2021 Investissement**DÉPENSES**

	Proposé	Réalisé
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	1 215,09
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	9 026,64	8 476,64
20 - ÉTUDE GÉNIE CIVIL	3 280,00	1 680,00
21 - MISE AUX NORMES - VOIRIE - HÔTEL DE VILLE	34048,36	8 150,65
23 - PROGRAMMES DE RÉHABILITATION	0	0
TOTAL	46 355,00	19 522,38

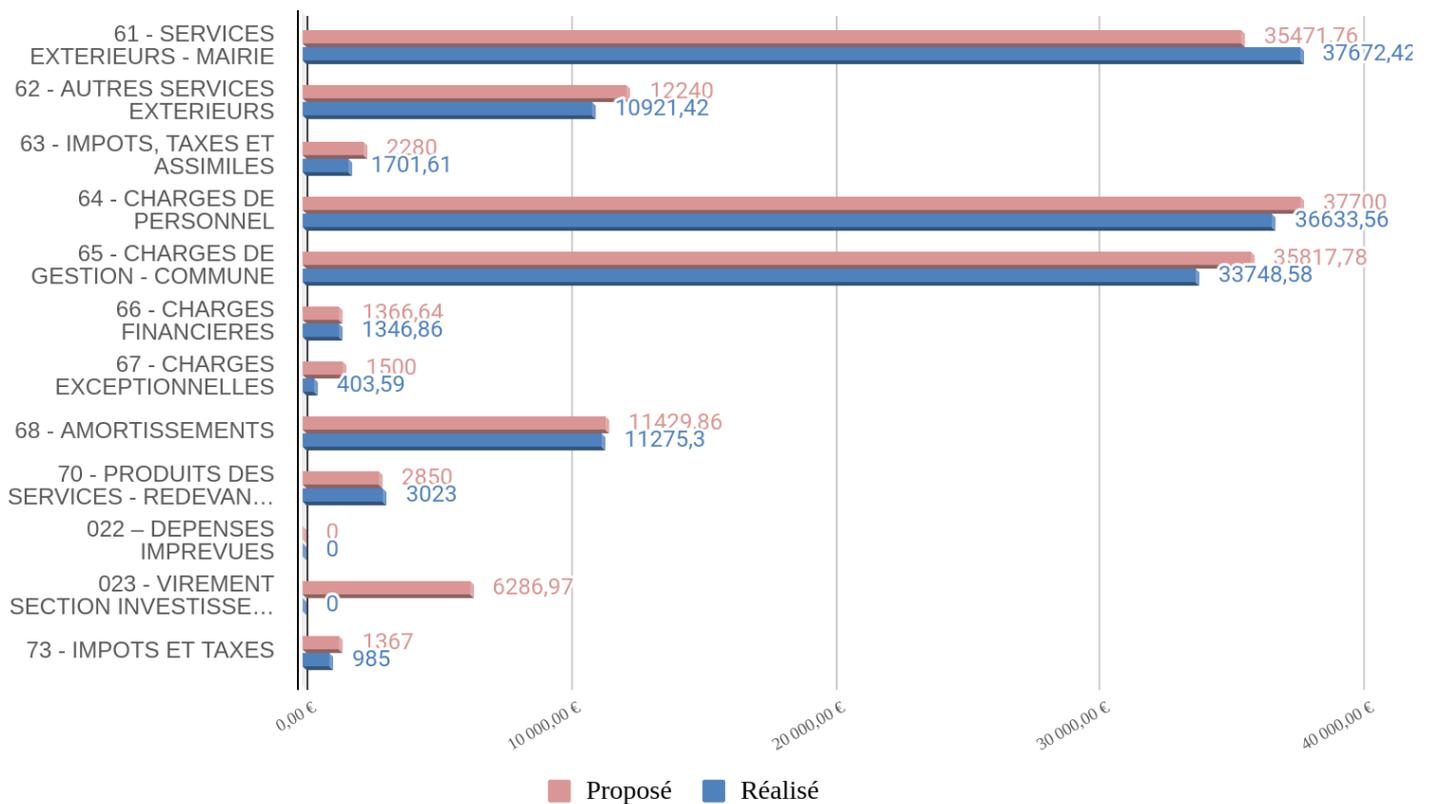
RECETTES

	Proposé	Réalisé
00 - REPORT DE SOLDE PRÉCÉDENT	6 286,97	0
001 - EXCÉDENT REPORTÉ	5 087,00	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVÉS	2 236,28	2 236,28
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 469,45	6 932,09
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	11 275,30	11 275,30
TOTAL	46 355,00	20 443,67

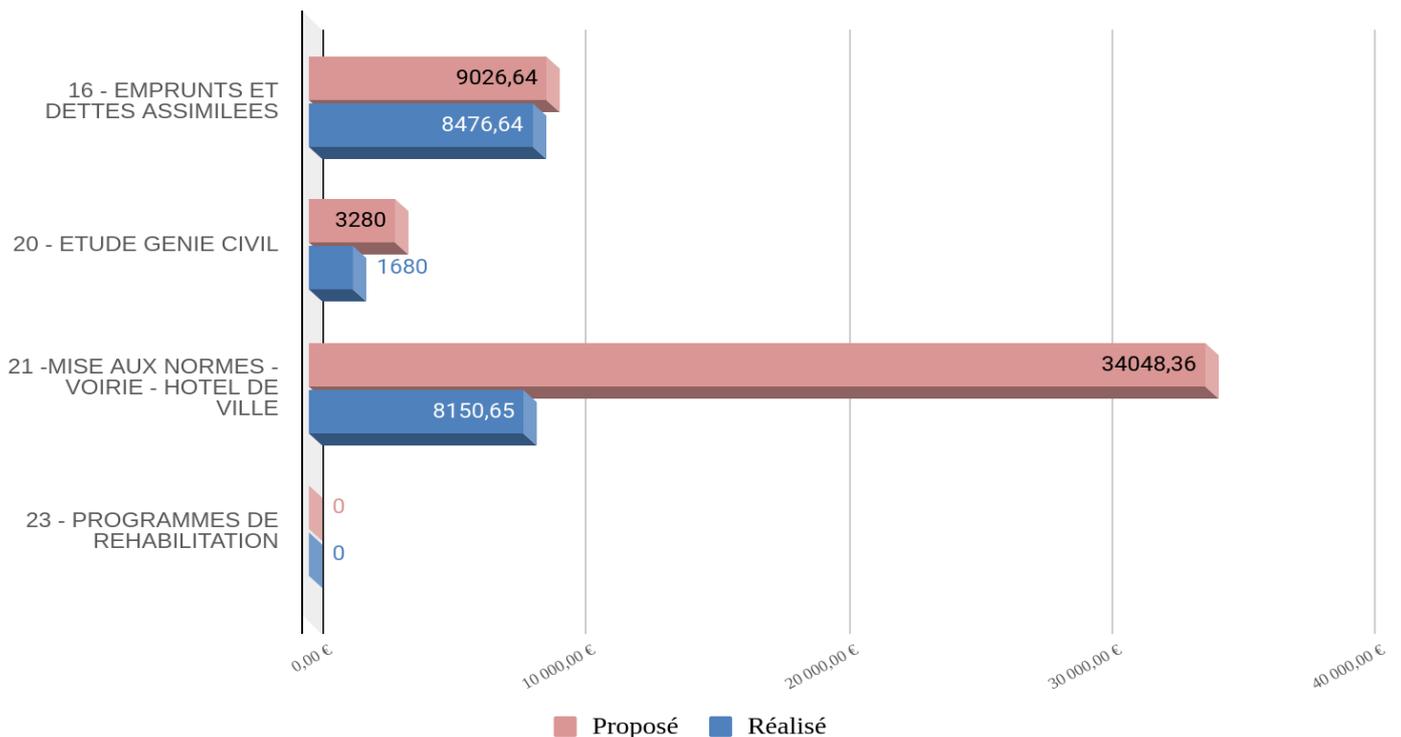
Ces tableaux montrent que la commune a concrétisé ses efforts de 2020 en réalisant davantage de recettes que de dépenses, tout en maîtrisant ses investissements en 2021.

Voici le budget 2021 présenté sous forme de diagrammes, pour faciliter la visualisation :

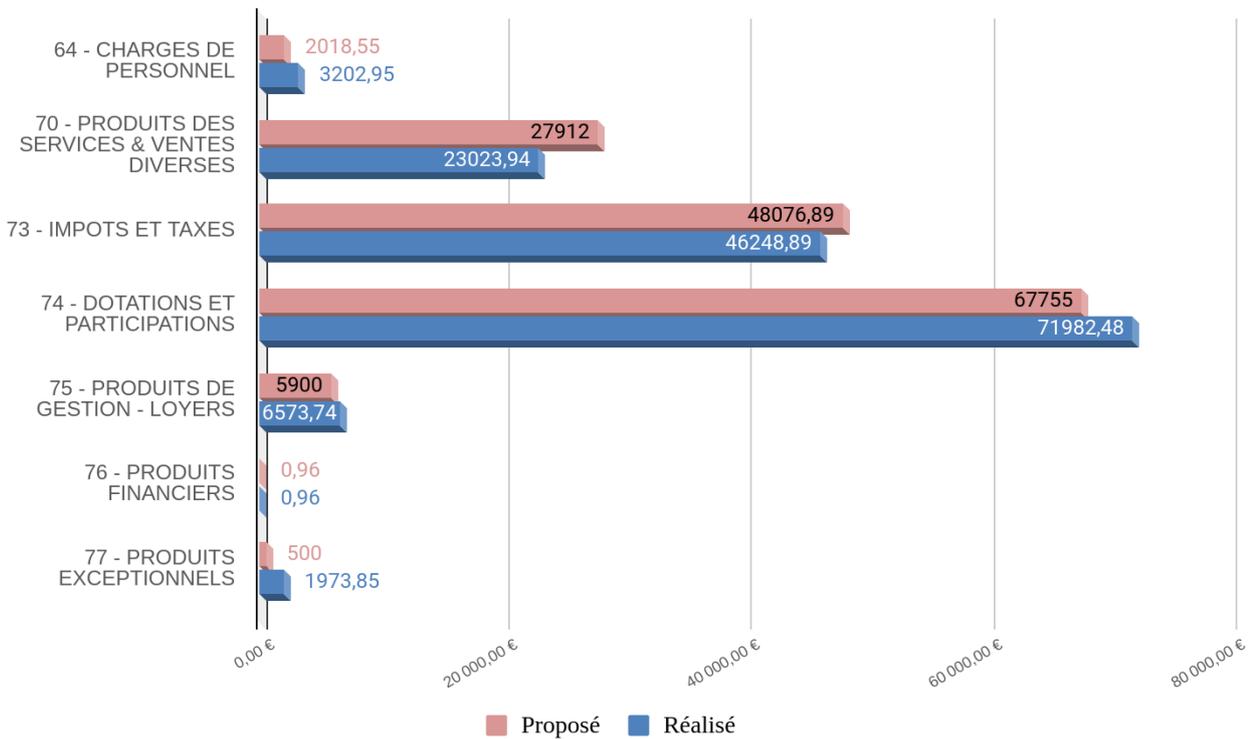
Dépenses de fonctionnement



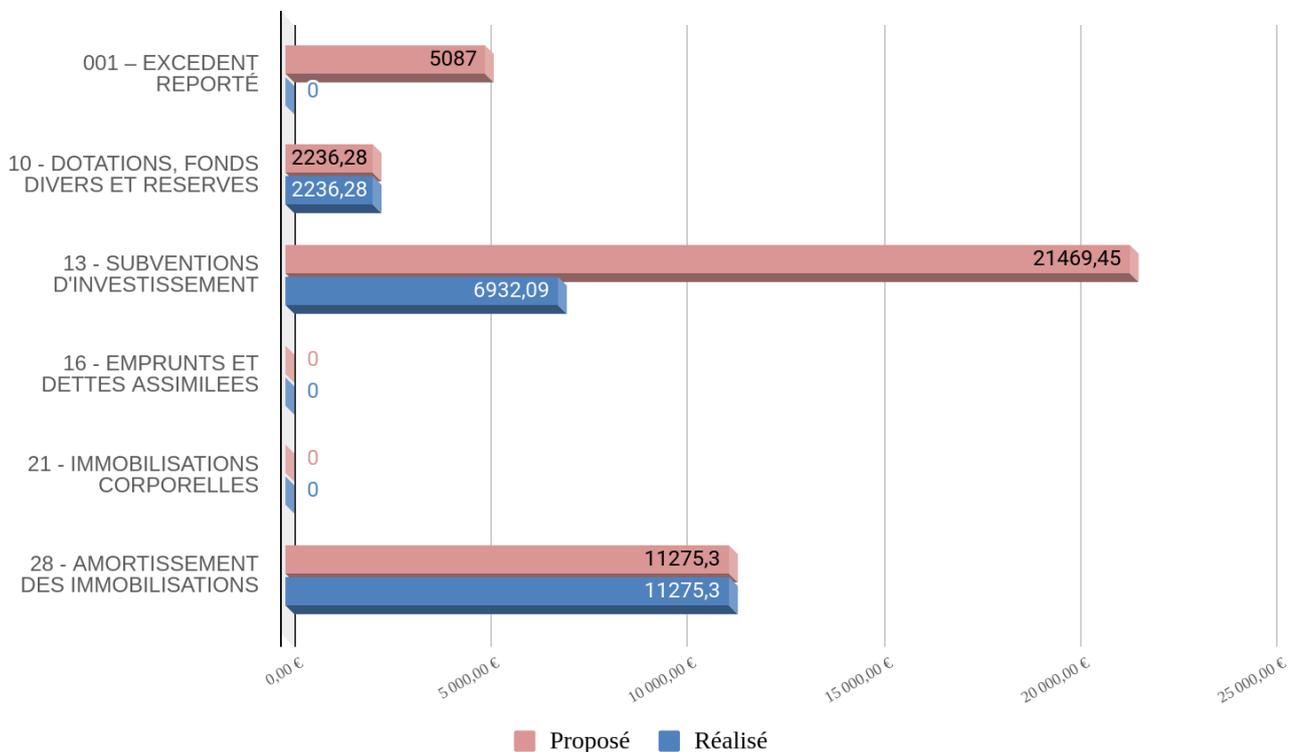
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



La différence entre dépenses et recettes sur le budget d'investissement s'explique par le fait que nous n'avons pas effectué certains projets d'accessibilité. Nous attendons que les subventions soient accordées pour initier les différents chantiers. Ces chantiers et subventions ont été basculés sur le budget 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Les prévisions pour 2022 sont détaillées ci-dessous :

2022 Fonctionnement**DÉPENSES**

	Réalisé 2021	Proposé 2022
60 - FOURNITURES & STOCK	11 270,53	13 920,00
61 - SERVICES EXTÉRIEURS - MAIRIE	37 672,42	42 634,59
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	10 921,42	6 106,6
63 - IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	1 701,61	1 870,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	36 633,56	56 660,00
65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE	33 748,58	36 399,53
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 346,86	1 021,67
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	403,59	550,00
68 - AMORTISSEMENTS	11 275,30	11 745,30
70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES	3 023,00	3 150,00
022 - DÉPENSES IMPRÉVUES	0	0
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0	6 938,58
73 - IMPÔTS ET TAXES	985,00	1 044,00
TOTAL	148 981,87	182 040,27

RECETTES

	Réalisé 2021	Proposé 2022
00 - REPORT DE SOLDE PRÉCÉDENT	0	12 862,13
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 202,95	0
70 - PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	23 023,94	31 780,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	46 248,89	46 034,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	71 982,48	82 157,00
75 - PRODUITS DE GESTION - LOYERS	6 573,74	7 010,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,96	0,96
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 973,85	2 196,18
TOTAL	153 006,81	182 040,27

2022 Investissement**DÉPENSES**

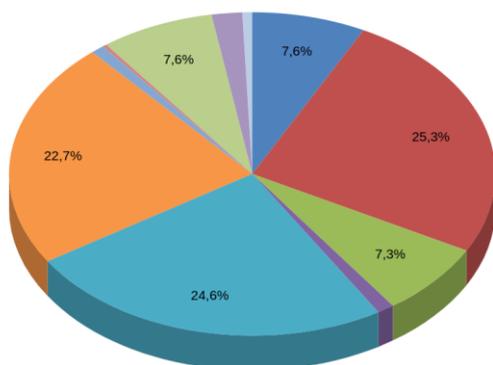
	Réalisé 2021	Proposé 2022
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 215,09	1 215,09
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	8 476,64	8 771,61
20 - ÉTUDE GÉNIE CIVIL	1 680,00	3 000,00
21 - MISE AUX NORMES - VOIRIE - HÔTEL DE VILLE	8 150,65	37 286,15
23 - PROGRAMMES DE RÉHABILITATION	0	0
TOTAL	19 522,38	50 272,85

RECETTES

	Réalisé 2021	Proposé 2022
00 - REPORT DE SOLDE PRÉCÉDENT	0	6 008,97
001 – EXCÉDENT REPORTÉ	0	6 938,58
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVÉS	2 236,28	1 300,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 932,09	24 400,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	0	350,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	11 275,30	11 275,30
TOTAL	20 443,67	50 272,85

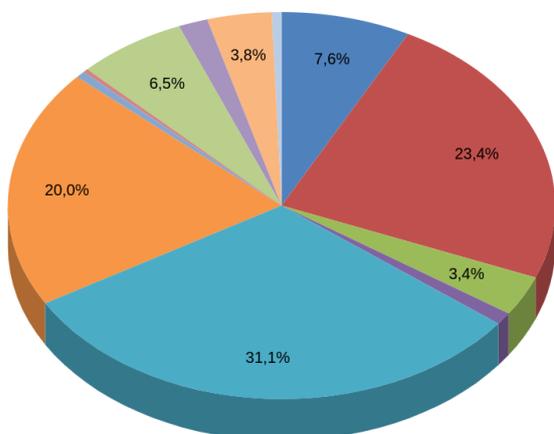
Ce budget nous permet d'envisager sereinement les travaux de mise aux normes concernant l'accessibilité aux PMR ainsi que ceux prévus sur les réseaux d'eau et d'assainissement, car certaines subventions viennent de nous être accordées.

Réalisé 2021 - dépenses de fonctionnement

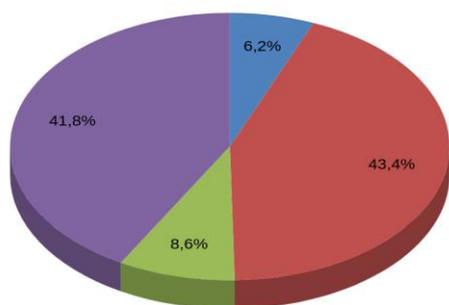


- 60 - FOURNITURES & STOCK_7.60%
- 61 - SERVICES EXTERIEURS - MAIRIE_25.30%
- 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS_7.30%
- 63 - IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES_1.10%
- 64 - CHARGES DE PERSONNEL_24.60%
- 65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE_22.70%
- 66 - CHARGES FINANCIERES_0.90%
- 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES_0.30%
- 68 - AMORTISSEMENTS_7.60%
- 70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES_2%
- 73 - IMPOTS ET TAXES_0.70%

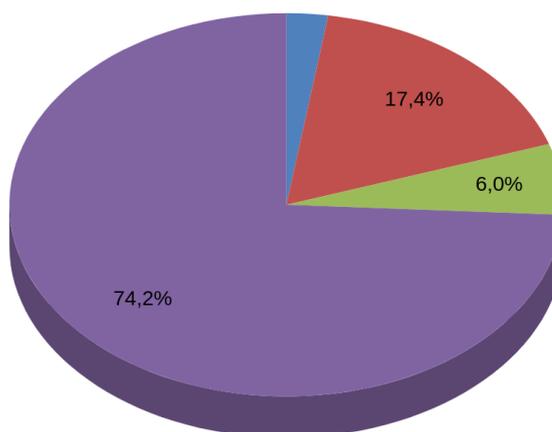
Proposé 2022 - dépenses de fonctionnement



Réalisé 2021 - dépenses d'investissement



Proposé 2022 - dépenses d'investissement



- 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT_2.40%
- 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- 20 - ETUDE GENIE CIVIL
- 21 - MISE AUX NORMES - VOIRIE - HOTEL DE VILLE

Il nous reste toujours deux emprunts en cours : appartement de la mairie (2023) et station d'épuration (2026).

La section de fonctionnement représente toujours la plus grosse charge de recettes et de dépenses pour une petite commune rurale. Sa maîtrise permet d'envisager des investissements dans la limite des emprunts déjà contractés. Elle recouvre notamment les salaires des employés communaux, l'entretien de la voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que les amortissements, cotisations et dotations de l'Etat.

La section d'investissement reste tributaire des subventions du département et de l'Etat, pour lesquelles la commune a monté ses dossiers de demande (mise aux normes, raccordement en eau potable du Petit-Josnon, aménagement de la future bibliothèque et des espaces verts).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations

Plusieurs délibérations ont été prises en 2021 et 2022. L'ensemble des délibérations et arrêtés est consultable en mairie si vous souhaitez en prendre connaissance.

Voici la liste des principales délibérations :

Délibération n° 09042022-16 / Votée en conseil municipal le 9 avril 2022		
TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022		
Nature	Tarif	Etat
Abonnement compteur d'eau	50 €	Inchangé
Eau au m ³	1,20 € de 0 à 100 m ³ Et 1,00 € au-delà de 100 m ³	0,10 € d'augmentation par rapport à 2021
Remplacement compteur gelé	70 €	Inchangé
Suppression de compteur	Gratuit	Inchangé
Ouverture abonnement	Gratuit	Inchangé
Nouveau branchement (physique)	Forfait de 100 € minimum et au-delà, la moitié du devis de raccordement à la charge de la mairie et l'autre moitié à la charge du propriétaire	Inchangé
Taxe terme fixe assainissement	120 €	Inchangé
Redevance consommation assainissement	0,50 € le m ³	Inchangé



Délibération n° 09042022-11 / Votée en conseil municipal le 9 avril 2022

TAXES FONCIÈRES

Le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide en effet de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : **30.83 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **78.30 %**

Délibération n° 09042022-13 / Votée en conseil municipal le 9 avril 2022

SUBVENTIONS

BÉNÉFICIAIRES

Comité des fêtes de La Chapelle-Baloue
Comice Agricole de Dun-Le-Palestel
APVOC 23
Comité de défense de la gare de Saint Sébastien
Amicale des Sapeurs-Pompiers
Jeunes Agriculteurs de Dun-Le-Palestel
Secours populaire français
Association des conciliateurs de Justice du Limousin

TOTAL

MONTANT

150,00 €
50,00 €
50,00 €
50,00 €
50,00 €
50,00 €
50,00 €
50,00 €
500,00 €



Arrêté du 5 octobre 2020 (Rappel)



Les occupants et les utilisateurs des locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants **sur l'ensemble de la commune de La Chapelle-Baloue** :

- du LUNDI au SAMEDI de 8h à 20h
- le DIMANCHE de 10h à 13h pour permettre la tonte

VIE DE LA COMMUNE

Vive le commerce de proximité !



L'épicerie « **MON RAYON DE SOLEIL** » fête **son premier anniversaire**.

A cette occasion, Besma & Jérôme organisent une "garden party" le jour de la fête des mères, dimanche 29 mai à partir de 9h.

Présence d'un boucher-charcutier-traiteur, ainsi qu'un producteur de chèvre frais, il sera aussi possible d'acheter une bonne entrecôte ou encore une brochette de légumes, les cuire et s'installer dans le jardin. Des frites, un brasero/plancha seront à disposition. Le rayon de soleil est donc bien au rendez-vous !

Vous pouvez les contacter au : **07 73 09 14 16**



LES SERRES DE LA CHAPELLE sont nées en 1995. Cette entreprise familiale s'étend aujourd'hui sur 5 000 m². Une incroyable réussite qui ne cesse de grandir et le bouche-à-oreille creusois y participe largement.

Depuis plus de vingt ans, Patrick est ainsi à la tête de cet établissement local qui commercialise semences, plants, arbustes, éléments de décoration, mais aussi produits de jardinage et animaliers : vous y trouverez même des poules. Les Serres n'ont de cesse de se développer et toute l'équipe travaille avec enthousiasme et ténacité. Elles feront le bonheur de tous ses visiteurs, tant pour l'étendue de l'offre horticole proposée, que par les précieux conseils dispensés par Patrick et Cécile.

Patrick JOSSE, horticulteur-pépiniériste, vous accueille dans ses serres **ouvertes tous les jours (sauf le dimanche) de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Tél : 05 55 63 51 91

Notez qu'en mai, les Serres sont ouvertes tous les jours, même le dimanche.

Présidentielles 2022

Les résultats des élections présidentielles à La Chapelle-Baloue :
elles se sont déroulées les 10 et 24 avril 2022.

1er tour :

28% pour la France Insoumise représentée par Jean-Luc Mélenchon
26.67% pour le Rassemblement National représenté par Marine Le Pen,
puis 14.67% pour la République en Marche d'Emmanuel Macron, 5.33% pour le Parti Communiste de Fabien Roussel, même score pour les Républicains de Valérie Pécresse et pour Debout la France de Nicolas Dupont-Aignan, 4% pour Résistons de Jean Lassalle et Reconquête d'Eric Zemmour, 2.67% pour le Nouveau Parti Anticapitaliste de Philippe Poutou et enfin 1.33% pour la Lutte Ouvrière de Nathalie Arthaud, le Parti Socialiste d'Anne Hidalgo et Europe Écologie les Verts de Yannick Jadot. Nous avons enregistré un taux de participation de 67.83% et décompté 2 votes blancs et 1 vote nul.

2nd tour :

54.69% pour le Rassemblement National représenté par Marine Le Pen,
45.31% pour la République en Marche représentée par Emmanuel Macron.
Nous avons enregistré un taux de participation de 65.22% et décompté 6 votes blancs et 5 votes nuls.



Installation d'une cuve de 1000 litres au cimetière

Une cuve a été installée derrière l'entrée latérale du cimetière : elle permettra de continuer à arroser les fleurs en cas de sécheresse et d'interdiction préfectorale d'utilisation de l'eau potable. Elle s'alimente grâce à la récupération des eaux pluviales de l'abri du cimetière.

Un habillage de canisses et de plantes grimpantes permettra de rendre cette cuve plus discrète dans le paysage.



Curage du ruisseau dans le bas bourg

La commune a fait intervenir Evolis 23 afin de curer les berges du ruisseau du bas bourg, dont le cours stagnait par endroits, créant des nappes odorantes et colorées, emprisonnées par les plantes.



Le ruisseau s'écoule désormais de façon fluide et l'eau est visiblement de meilleure qualité.



Chute d'arbres



Comme chaque année, plusieurs arbres sont tombés sur la chaussée suite aux intempéries, notamment à la Deunière, la Jaussée et le long de la voie de Sibilot ("la ligne").

Les élus ont fait leur possible pour débayer les voies par leurs propres moyens, afin de les rendre à nouveau praticables dans les meilleurs délais.

La station météo de La Jaussée a enregistré des rafales à 94 km/h le 8 avril dernier.

Rappel du lien internet vers la station météo :

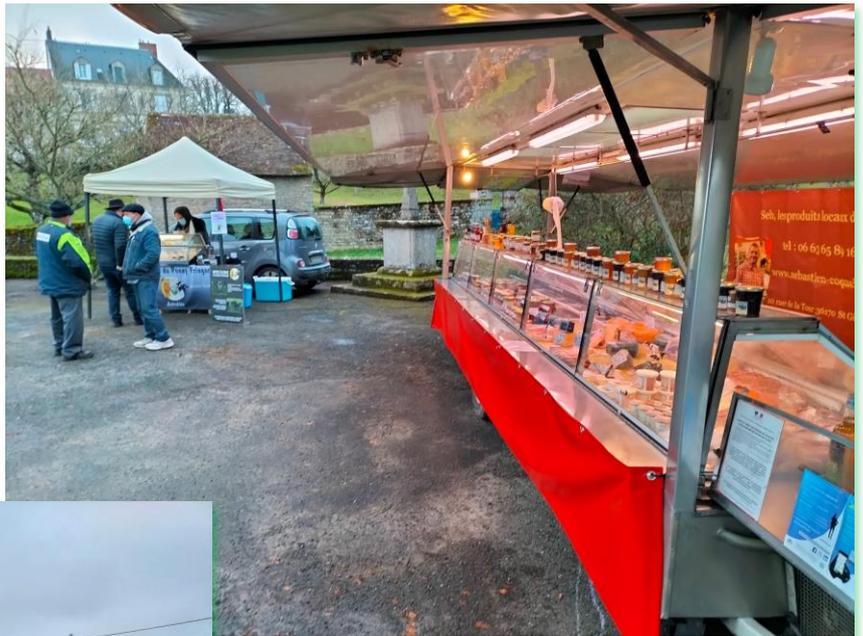
<https://www.ecowitt.net/home/index?id=36476>

Marché

Le 3e vendredi de chaque mois a désormais lieu le marché de la Chapelle, sur la place Poitrenaud, dans le bas bourg.

Le prochain aura lieu le **17 juin de 8h à 13h**.

La commune envisage d'organiser des marchés en soirée durant la période estivale, de 18h à 22h, afin de permettre aux actifs de s'y retrouver, tout en respectant la tranquillité du voisinage.



Dates des prochains marchés :

Vendredi 17 juin
 Vendredi 15 juillet
 Vendredi 19 août
 Vendredi 16 septembre
 Vendredi 21 octobre
 Vendredi 18 novembre
 Vendredi 16 décembre



Réfection de la Route Départementale 69

La commune se réjouit pour les usagers de la RD 69, qui peuvent désormais bénéficier d'une route rénovée et plus agréable en termes de confort de conduite, suite aux travaux rapides effectués par l'UTT.



Le projet communal d'amélioration de la signalisation routière va pouvoir débuter en 2023.



Jarditroc & Atelier de greffage d'arbres fruitiers

Deux activités ont été organisées sur la commune à la sortie de l'hiver :

- ☑ le **Jarditroc**, pour échanger nos graines et jeunes plants, dans la cour de la mairie (26 février)



- ☑ l'atelier **Greffons nos arbres** à la pêcherie de la Jaussée, avec les associations [Les Croqueurs de Pommes de la Creuse](#) et [Yvette Vallée en Transition](#) (26 mars) qui a permis de mettre en pépinière 60 arbres fruitiers.

Les plus résistants d'entre eux seront dispersés dans la commune d'ici 2 ans.



Le magazine Nexus a par ailleurs publié un article sur cet atelier greffe : <https://www.nexus.fr/actualite/autonomie-alimentaire/commune-arbres/>

Travaux à la bibliothèque

Agents techniques, habitants et élus ont uni leurs forces et motivations pour finaliser les travaux de peinture de la salle Agora qui est à présent achevée. Nous espérons pouvoir rapidement toucher le reliquat de subventions.



Nous avons également entrepris la réfection complète de la salle attenante (ancien vestiaire) qui deviendra la salle des archives.

L'ameublement reste à effectuer - en attente de subventions nous permettant d'acheter du mobilier neuf. Nous remercions tous les habitants qui, grâce à leurs dons, ont permis de commencer à habiller cette salle.

Travaux à l'abside de l'église

Le comité botanique a permis au rocher de l'abside de faire peau neuve.

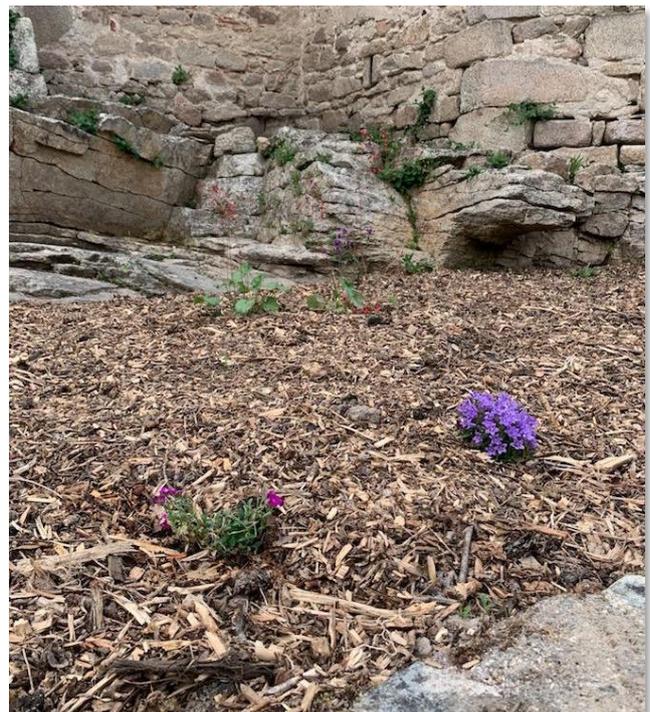
Après un nettoyage des pierres et du rocher d'assise de l'église, les cailloux, la bâche plastique et de multiples pierres enterrées ont été enlevées à la fin de l'hiver, afin d'enrichir à nouveau le sol au pied de l'église. La plantation de vivaces à feuilles caduques et persistantes a eu lieu le 4 mai. Nous espérons vivement qu'avec le concours des habitants du bourg ce lieu de passage des pèlerins pourra à nouveau rester fleuri la plus grande partie de l'année.



La commune remercie chaleureusement M. Bournavaud pour sa généreuse participation en terre et en fumier.



Les jeunes pousses



Journée d'action bénévole

Au vu du succès des précédentes éditions, la commune va à nouveau organiser une Journée d'Action Bénévole en juillet.

Vous serez informés ultérieurement de la date choisie par affichage sur les panneaux communaux.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Station d'épuration

Chacun d'entre nous utilise et rejette quotidiennement une certaine quantité d'eau pour ses besoins ménagers et sanitaires. Au bourg, les eaux sales, dites "eaux usées" sont ainsi collectées et transportées par un réseau d'assainissement qui termine sa course dans notre station d'épuration.

Cette dernière les nettoie à l'aide de filtres roseaux, avant de les rejeter dans le milieu naturel. Ce "nettoyage" permet de séparer l'eau propre de ces impuretés majoritairement concentrées dans une fraction appelée "boues". Afin de s'assurer d'un rejet sain, l'enlèvement de ces boues doit avoir lieu tous les 10 ans.

En ce qui concerne nos lagunes, l'opération de vidange des boues aurait dû être effectuée en totalité en 2016. Cependant, les trois-quarts des lagunes n'avaient pas encore été vidangées. C'est à présent chose faite ! L'entreprise SAUR est intervenue le 24 mars 2022 et a procédé à l'enlèvement des boues, ce qui nous assure une préservation de la qualité de nos rivières.



Réservoir d'équilibre

Comme chaque année, nous nous attelons à réaliser une vidange et une désinfection annuelle pour les petites structures de type cuve ou bac stockant l'eau potable.

Le regard d'équilibre situé sur la RD69 a été vidangé et désinfecté le 29 mars. Il avait été sécurisé et rénové à l'été 2021 par nos soins. Des moustiquaires, un nouvel évent d'évacuation ainsi qu'un regard de vidange avaient par ailleurs été posés, sur recommandation de l'ARS.



Entretien et désinfection du captage



Les bacs receveurs du captage d'eau et de la station de pompage ont été vidangés et désinfectés le 31 mars par nos soins.



Purge du réseau d'eau

Au même titre que les désinfections, le comité eau et assainissement est en charge des purges annuelles sur la commune. C'est ainsi qu'avec l'aide des agents municipaux, 15 purges sur 20 ont d'ores et déjà été réalisées depuis janvier.

Les dernières seront effectuées au bourg le **mercredi 25 mai** entre 14h et 17h.

Nous rappelons l'importance des purges, qui permettent de supprimer les causes d'altération de la qualité microbiologique de l'eau.



Rénovation de 5 vannes du réseau d'eau potable

Dans la semaine du 15 au 19 novembre 2021, la commune a mandaté Evolis 23 pour remplacer 5 vannes défectueuses du réseau d'eau potable communal :

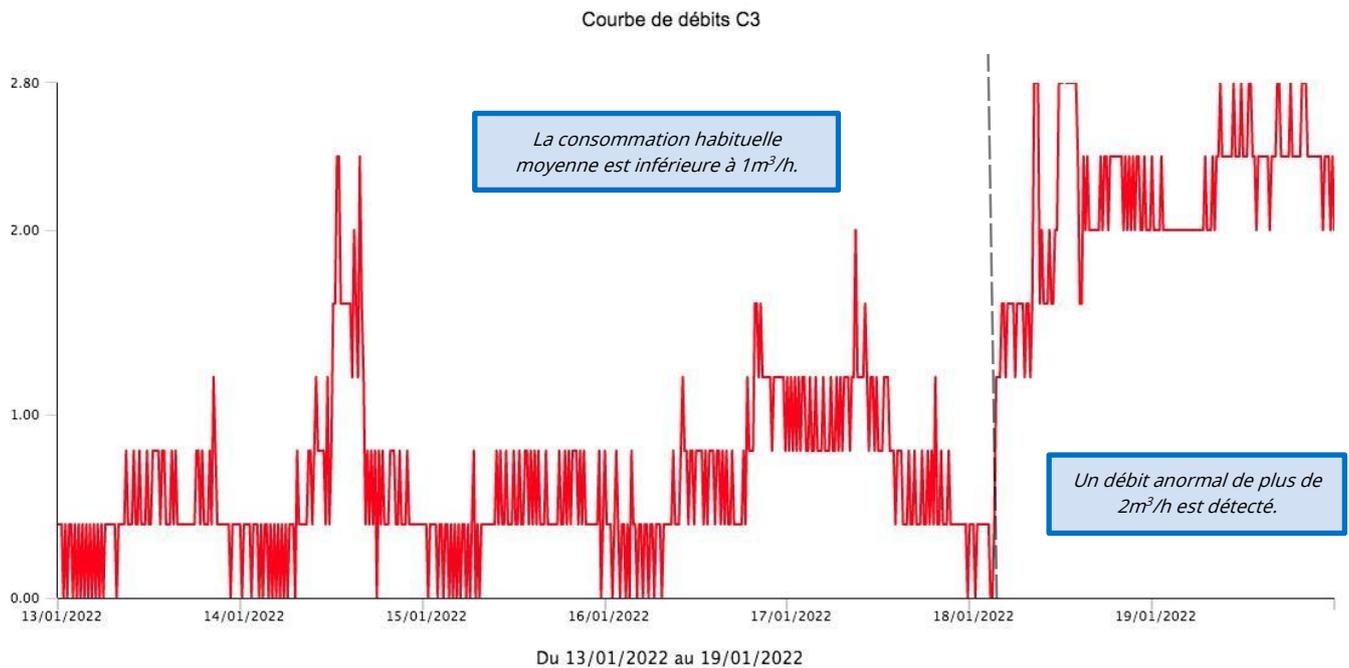
- ❖ vanne de branchement au Goux
- ❖ vanne de branchement rue de la fontaine
- ❖ vanne de branchement du cimetière
- ❖ vanne de purge à Bel-Air
- ❖ vanne de purge à la Deunière

Cet investissement a permis à la commune de réinvestir une partie des recettes de la vente d'eau dans la rénovation de son réseau d'eau potable.



Fuites hivernales

Grâce au système de télégestion, la commune est en mesure de constater rapidement l'apparition de fuites ou débits anormaux sur le réseau, comme par exemple, cette fuite du 18 janvier 2022 au bourg :

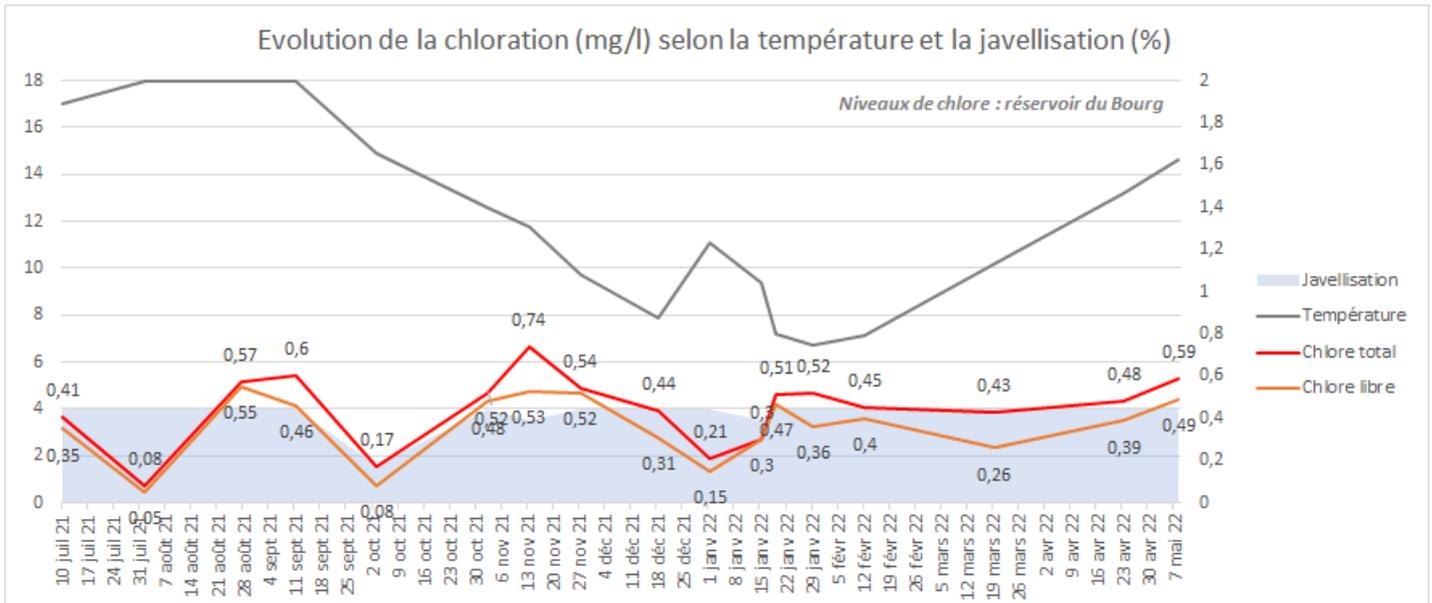


Nous avons donc pu effectuer les investigations sur le terrain pour rechercher les 2 fuites précédemment repérées sur le logiciel :

- la fuite de la Jaussée, trouvée le 1er janvier, a été réparée le 4 janvier,
- celle du bourg a été réparée le 26 janvier 2022.



Actualité de l'eau potable en 2022



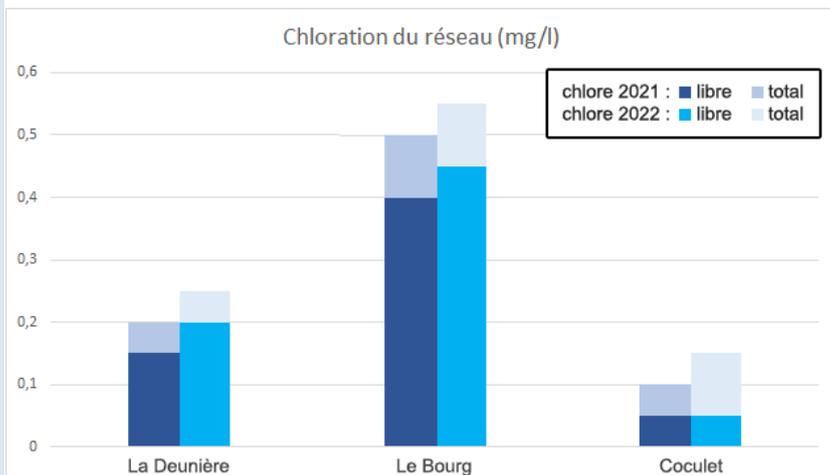
Vos élus effectuent des analyses d'eau tous les 15 jours aux robinets des particuliers, ainsi que dans les réservoirs afin d'évaluer différents aspects de la qualité de l'eau, tels que les taux de chlore libre et total, le pH, la température et la conductivité. Le débit de la source quant à lui reste stable et nous restons vigilants à l'approche de la période estivale, sur recommandations de l'ARS et de la préfecture.

Cette année, la commune va procéder avant l'été à la désinfection des 2 réservoirs, de la station de pompage et du château d'eau, ce qui permettra d'évacuer les sédiments, sables et impuretés en partie responsables de la turbidité parfois observée au robinet. Cette intervention n'a pas été réalisée depuis plusieurs années.

La modélisation hydraulique du rapport Phase 3 du Schéma Directeur AEP de mai 2019 a mis en évidence que la chloration n'était pas uniforme en tous points de notre réseau, long de 12,5 km.

Confrontés à la nécessité de fournir une eau exempte de bactéries aux usagers, les élus de La Chapelle-Baloue envisagent la mise en place d'un second point de chloration automatique, sur le réservoir du secteur de Coculet, tel que recommandé par l'étude de 2019.

Dans le cadre d'un projet technique pour 2022-23, des étudiants en BTSa du lycée d'Ahun vont étudier la faisabilité du projet et proposer à la commune la mise en œuvre de ce dispositif à moindre coût.



L'augmentation du dosage en 2022 se répercute sur le Bourg et la Deunière mais pas sur Coculet qui stagne. Une chloration secondaire est nécessaire.

Le conseil départemental et la préfecture souhaitent par ailleurs que les communes se positionnent dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable. En effet, le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable prévoit la création d'un syndicat permettant de collecter les financements nécessaires aux interconnexions de sécurisation des communes, notamment celles ne bénéficiant que d'une seule source ou captage. C'est le cas de notre commune.

Fort de son expérience sur l'électrification et l'éclairage public, le SDEC (Syndicat des Energies de la Creuse) se porte candidat pour la mise en œuvre de ce schéma. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette démarche dans les bulletins à venir.

Dernier rapport d'analyse de l'eau potable**Délégation Départementale
de la Creuse**

Pôle Santé publique et environnementale
28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 GUERET CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de ces travaux, si l'eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultat de dureté ci-contre), il est conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas utiliser l'eau de la distribution publique et de privilégier les eaux embouteillées.

Pour tous renseignements**Votre distributeur d'eau**

MAIRIE DE LA CHAPELLE BALOUE

Tel. 05 55 63 53 85

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution : LA CHAPELLE BALOUE
Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE LA CHAPELLE BALOUE
Exploitant du réseau : MAIRIE DE LA CHAPELLE BALOUE

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : LA DEUNIERE-LA CHAPELLE BALOUE

...Quelle qualité en : 2021 ?**Qualité bactériologique**

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : 100 %

Qualité chimique**Turbidité**

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 6
Valeur maximale atteinte : 9,2 NFU
% de conformité : 83 %

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6.5 et maximum pH 9.0)

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 5,7
% de conformité : 0 %

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 18 mg/L
Valeur maximale atteinte : 20 mg/L
% de conformité : 100 %

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 2,4 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : 4
Valeur maximale atteinte : 0,160 µg/L
Nombre de mesures : 6
Nombre de non-conformités : 4

Conclusion sanitaire**Eau de bonne qualité bactériologique.**

Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration inférieure à la valeur sanitaire (510µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé. Cependant, ces teneurs, supérieures à la limite de qualité de 0,1µg/L nécessitent la mise en place d'action corrective pour rétablir la qualité de l'eau.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Ce document a été rédigé par la Délégation Départementale de la Creuse en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.

Date de réalisation 14/03/2022

Assainissement

Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration

**Station d'épuration :
LA CHAPELLE BALOUE/LE BOURG**

Visite effectuée le : 23 décembre 2021
 Représentant (s) de la collectivité . :
 Représentant du SATESE : Eric NICOULAUD

Type : FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
 Capacité (EH) : 80
 Année : 2006
 Type de réseau : Séparatif

Conditions météorologiques : PLUIE
 Température :

Caractéristiques	SORTIE
Test Eprovette (%)	
Disque Secchi (cm)	
Test KMO ₄ (Niveau)	
PO ₄ (mg/l)	
DBO ₅ (mg/l)	3
DCO (mg/l)	30
MES (mg/l)	3,1
NTK (mg/l)	0,97
NH ₄ ⁺ (mg/l)	
NO ₃ ⁻ (mg/l)	
NO ₂ ⁻ (mg/l)	
P.Total (mg/l)	4,9

Aspect et conditions d'entretien

Entretien des abords satisfaisants.

Cahier d'exploitation

Rien à signaler

	FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	DISPOSITIONS PRÉCONISÉES
Poste de relevage	Fermé à clef	
Filtres à sable plantés de roseaux	Roseaux partiellement coupés	
Filtres à sable plantés de roseaux	Roseaux à couper.	
Rejet	Le rejet n'a pas d'impact sur le milieu récepteur	

CONCLUSION**Les roseaux sont à couper.****Le fonctionnement général est bon comme le montrent les excellents résultats des analyses réalisées en sortie.****L'exploitation est satisfaisante.****Le rejet n'a pas d'impact sur le ruisseau.**

Le technicien du SATESE

Eric NICOULAUD

INTERCOMMUNALITE

La Communauté de Communes du Pays Dunois vient d'engager l'élaboration d'un Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUi).



Qu'est-ce que le PLUi ?

Un projet politique prospectif : quel avenir pour le territoire intercommunal à l'horizon 2035 ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification territoriale qui définit, pour une période de 10 à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire intercommunal et les projets poursuivis.

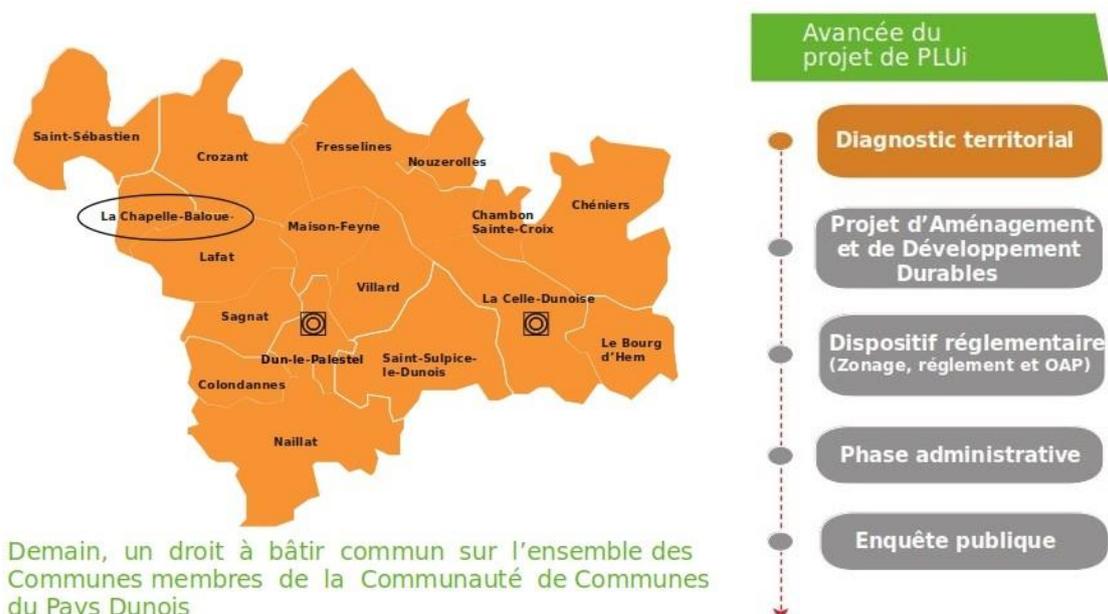
A ce titre, la procédure d'élaboration du PLUi devra conduire à la définition d'un projet de territoire auquel participeront l'ensemble des communes, la communauté de communes et des partenaires institutionnels (représentants de l'État, chambres consulaires, région, département, DREAL, etc.).

Un document réglementaire modernisé

Le PLUi est également un document réglementaire et légal. Il définit le droit des sols et les règles de construction applicables sur l'ensemble du territoire pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager, etc.

Ainsi, à terme, le PLUi se substituera à l'application du Règlement National de l'Urbanisme (RNU). A ce titre, la mise en œuvre du PLUi permettra l'application de règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences des législations.

Pour assister les élus communaux et intercommunaux dans la réalisation de leur PLUi, le bureau d'études Karthéo urbanisme a été sélectionné.



Source : La lettre d'information du PLUi de la Communauté de communes du Pays Dunois #1 (février 2022)

Davantage d'informations sont disponibles sur le site de l'intercommunalité : <https://www.paysdunois.fr/>

VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes vous propose la location de divers articles :

Type de biens	Dimension	Caution	Prix
Barnum 1 ramée	6m x 6m	900 €	80 €
Barnum 2 ramées	6m x 12m	900 €	150 €
Barnum 3 ramées	3m x 17m	900 €	180 €
Petit chapiteau	3m x 3m	500 €	20 €
Frigo	Chambre froide	1500 €	180 €
1 table et 2 bancs	Quantité possible : 10	500 €	15 €
Broche		150 €	50 €
Friteuse		150 €	50 €

Le président, Bertrand CHAPUT



Le Colibri de Compostelle

Les pèlerins repointent le bout de leur bâton depuis le retour des beaux jours. Il reste encore une bonne année de rénovation à notre refuge avant d'être complètement confortable.

L'association est toujours à prix libre et le restera pour permettre à tous les pèlerins de pouvoir se loger, peu importe leur revenu.

Nous remercions l'ensemble des habitants et l'épicerie **Mon rayon de soleil** pour l'excellent accueil qu'ils réservent à tous les voyageurs. Cela contribue grandement à l'ambiance positive au sein de notre association.

Le président, Valentin GRASSET



Concert

Un **concert** est organisé à l'église de Saint-Sébastien le samedi 28 mai 2022 à 15h par l'association "amitiés et joies".

CREUSE SERVICE

CREUSE SERVICE : un numéro unique pour répondre à toutes les demandes des Creusois

En partenariat avec l'intercommunalité de Dun-le-Palestel, la **Ligne Verte** propose de nouveaux services à travers **un numéro unique au tarif local depuis un téléphone fixe (le plus souvent gratuit si vous avez un forfait téléphonique)**.

Vous avez une question : la Ligne Verte peut vous apporter la réponse !

Ce centre d'appels, basé à Crozant s'adresse à présent aux particuliers résidant en Creuse, et notamment à ceux de la Communauté de Communes du Pays Dunois, en répondant **aux besoins de la vie quotidienne**.

Il oriente par exemple sur les services de garde, d'aides à domicile, **le nom et les coordonnées des médecins ou pharmaciens de garde**, les aides personnelles (RSA ou autres) mais aussi sur l'adresse des organismes ou associations existant en Creuse.

Ce nouveau dispositif permet par ailleurs d'apporter une aide en ligne sur des besoins en **traduction en langues étrangères, en assistance informatique** (guider un nouvel utilisateur, l'aider à installer un logiciel).

CONTACT

Tout particulier peut exprimer ses besoins auprès de la Ligne Verte au 05.25.37.23.23.



HISTOIRE ET PATRIMOINE

La Chapelle-Baloue HISTOIRE



Administration ancienne (1789-1999)

Souveraineté :	1789, Royaume de France 1790, Creuse
Département :	1793, Creuse 1801, Creuse
District :	1793, La Souterraine
Arrondissement :	1801, Guéret
Canton :	1793, Fresselines 1801, Dun 1892, Dun-le-Palleteau 1952, Dun-le-Palestel
Municipalité :	1793, La Chapelle Basloux

Le nombre d'habitants à La Chapelle-Baloue à travers le temps...

Date	Pop.	1841	409	1876	391	1911	451	1962	292
1793	227	1846	410	1881	399	1921	355	1968	264
1800	238	1851	402	1886	453	1926	365	1975	228
1806	214	1856	393	1891	440	1931	365	1982	197
1821	365	1861	390	1896	423	1936	346	1990	151
1831	393	1866	387	1901	443	1946	352	1999	143
1836	420	1872	406	1906	437	1954	296	2006	139

Le recensement de 1826, qui ne serait qu'une réactualisation de celui de 1821, n'a pas été retenu. Le recensement de 1871 a été, pour cause de guerre, repoussé à l'année 1872. Le recensement de 1941, réalisé selon des instructions différentes, ne peut être qualifié de recensement général, et n'a donné lieu à aucune publication officielle. Les résultats provisoires du recensement par sondage annuel réalisé en 2004, 2005 et 2006 selon les communes sont tous, par convention, affichés à 2006.

Les mystérieuses croix de Crozant

Ces 51 croix présentes tout autour de Crozant sont une énigme pour les historiens. Dispersées, elles s'étendent sur plusieurs départements et régions.

Selon l'association pour la sauvegarde des croix type Crozant (ASCTC) :

« Elles sont **difficiles à dater**. Leur **fonction** n'est pas évidente. Elles suivent toutes le **même modèle** qui semble **d'inspiration byzantine**, aux débuts de la christianisation. Ce sont des "**croix grecques**" aux 4 branches égales (la partie basse était enterrée). Les branches du haut et du bas sont "pattées" tandis que les branches horizontales sont droites.

Cette forme se retrouve dans quelques croix en France (Vexin, Haut-Maine, Bretagne) mais aussi en Angleterre et en Bulgarie. On remarque souvent à leur sommet "**une cupule**", un trou creusé dans la pierre. Quel était son rôle ? Encore un mystère... »



Place à la protection :

Voilà plusieurs décennies que certains habitants s'inquiètent du statut et de l'état de ces croix, placées au bord de la route, il n'est pas rare qu'elles soient cassées, détériorées et fragilisées.

C'est ainsi que l'ASCTC est née en 2019 pour la sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel. Les croix ont ainsi été géolocalisées, inventoriées, réparées ou encore réinstallées à des endroits moins risqués avec pour objectif de les protéger et les valoriser.

L'ASCTC lutte aussi pour inscrire ce patrimoine à la liste des monuments historiques. Pour ce faire, il s'agit pour les courageux membres de cette association d'apporter des éléments complémentaires sur la datation et la fonction de ces croix en granit. Nous leur souhaitons une belle réussite dans ce beau projet !

Pour en savoir plus, nous vous invitons à aller visiter le site passionnant de l'ASCTC : <https://www.croixdecrozant.fr/>

LE SAVIEZ-VOUS ?



Généralités sur les chemins de la commune

Quelle est la différence entre un chemin rural et un chemin d'exploitation ?

Les chemins ruraux ont une vocation universelle et notamment agricole.

Ils permettent aux exploitants d'accéder aux diverses parties de leurs domaines. Ils sont présumés appartenir à la commune jusqu'à preuve du contraire.

Ils ne doivent pas être confondus avec les chemins et sentiers d'exploitation qui, eux, sont présumés appartenir aux propriétaires riverains qui en ont l'usage.

Quelle est la différence entre un chemin rural et une voie communale ?

Les voies communales font, quant à elles, partie du **domaine public des personnes publiques** et sont inaliénables.

Pour les céder, il convient de procéder à leur déclassement (procédure stricte qui fait perdre à une route son caractère de voie publique), ce qui nécessite, au préalable, le constat de la désaffectation de leur usage par le public.



Un chemin rural peut-il être vendu ?

Parce qu'ils appartiennent ou sont présumés appartenir au domaine privé de la commune, les chemins ruraux sont aliénables. Pour être vendu, un chemin rural ne doit plus être affecté à l'usage du public.

La vente d'un chemin relève d'une procédure spéciale, qui nécessite la désaffectation de son usage par le public. S'il est inscrit sur un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), son maintien ou sa substitution est obligatoire. Un droit de préemption est ouvert aux propriétaires riverains, droit qui n'est en revanche pas ouvert à la SAFER. L'échange de chemins ruraux est prohibé.

Chemin rural : quelles sont les obligations de la commune ?

La commune n'a pas l'obligation d'entretenir ces chemins même si, en principe, leur financement et dépenses d'entretien sont à leur charge.

Chemin rural : quel est l'intérêt de recourir à un notaire ?

Le notaire se charge de vérifier le classement de la voie : est-ce une voie communale, un chemin communal ou un chemin d'exploitation ? Les procédures permettant les ventes ou les échanges en dépendent.

L'intervention du notaire permet une simplification et surtout un respect de la réglementation afin de conférer à l'acte toute l'efficacité attendue. Bien souvent, il faudra reprendre les délibérations du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

LA COLLECTE DES DÉCHETS : les bons gestes selon EVOLIS 23



1. Sortir les bacs la veille au soir et le bon jour

C'est la base, pour que vos bacs soient collectés, vous devez les sortir la veille au soir du jour de collecte, car les collectes commencent très tôt le matin et surtout, elles ne passent pas forcément à heure fixe.

Les jours de collecte 2022 seront consultables sur le site web début 2022, avec les calendriers associés à télécharger ou à venir chercher en mairie.

2. Sortir les bacs remplis (mais sans débord)

Une levée est comptabilisée à chaque fois que votre bac est collecté. Pour optimiser votre utilisation du service et payer le minimum de levées, **ne sortez votre bac que quand il est plein** ! Rentrez-le ensuite pour éviter qu'il ne soit collecté pour rien.

• Impossible de rentrer les bacs, comment éviter qu'ils ne soient collectés à chaque fois ?

Si vous êtes dans l'incapacité de rentrer votre bac, vous pouvez y installer un cadenas. Dans ce cas, attention, pour qu'il soit collecté, il faut enlever le cadenas et la chaîne du bac ! Si la chaîne et/ou le cadenas sont présents sur le bac, le bac ne sera pas vidé par la collecte.

• En cas de débord, comment faire ?

Vous pouvez vous rendre, au besoin, aux contenants collectifs les plus proches de chez vous, avec votre carte d'accès Evolis 23. Choisissez bien le tambour en fonction de la capacité du sac que vous souhaitez y déposer (n'utilisez pas le tambour de 80L pour un sac de 30L par exemple et inversement...). **Et si votre bac n'est pas dimensionné correctement pour votre usage, vous pouvez aussi demander un changement de volume de bac**, directement auprès de la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou par e-mail relationusagers@evolis23.fr ou via le site internet.

3. Ne pas percer la carte Evolis 23

Pour ne pas prendre le risque de la perdre, certains usagers prennent l'initiative d'y faire un trou pour l'accrocher à un porte clé. Cela rend malheureusement la carte totalement inutilisable. En effet, la carte est composée d'un circuit imprimé placé sur l'intégralité de la surface. Alors, pour pouvoir passer de longues et belles années avec votre carte, utilisez plutôt un porte-carte...



À VOTRE AVIS,
**QUELLE EST LA DIFFÉRENCE
ENTRE CES DEUX LOGOS ?**

Point vert



Ruban de Möbius



CITEO



Le **PointVert** indique que l'entreprise qui vend le produit participe financièrement à la collecte, au tri et à la valorisation de son emballage. Attention il ne signifie pas que l'emballage est recyclable !

Le **RubanDeMöbius** signifie que l'emballage est potentiellement recyclable. Potentiellement car l'utilisation de ce symbole ne fait l'objet d'aucune certification.

On le trouve aussi dans une version avec un pourcentage placé au centre. Dans ce cas, le chiffre indique la part de matière recyclée utilisée dans la fabrication de l'emballage.

Retrouvez l'ensemble des démarches en lignes sur : www.evolis23.fr/outils-pratiques

Le conseil « Cyber » de la Gendarmerie de Guéret



Les bonnes pratiques pour sécuriser votre smartphone contenant des données sensibles

- ☑ Mettez en place les codes d'accès (déverrouillage, PIN, etc.) en adoptant des **codes suffisamment complexes** (1234 ou 0000 à bannir !);
- ☑ **Chiffrez les données de l'appareil**. Tous les appareils récents proposent cette option qu'il suffit d'activer dans les paramètres ;
- ☑ **Appliquez les mises à jour de sécurité** qui sont proposées automatiquement et corrigent les failles exploitées par les cybercriminels ;
- ☑ Faites des sauvegardes régulières des données de votre appareil (contacts, photographies, etc.) pour faire face à un vol ou une perte ;
- ☑ Utilisez **une solution de sécurité contre les virus** pour bénéficier d'un bon niveau de protection, comme sur un ordinateur.

N'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels ;

Contrôlez les autorisations de vos applications pour ne pas donner des droits d'accès aux contacts, aux positions GPS, aux mots de passe, etc. ;

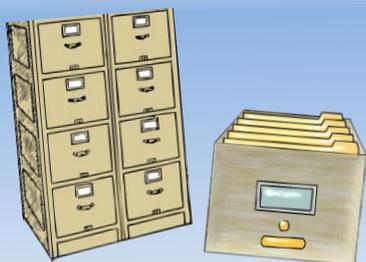
Ne laissez pas votre appareil sans surveillance car une personne mal intentionnée pourrait profiter de votre manque de vigilance pour le dérober ou le piéger ;

Évitez les réseaux Wifi publics car des cybercriminels sont capables d'intercepter vos comptes d'accès, mots de passe, données de carte bancaire ;

Ne stockez pas d'informations confidentielles comme vos mots de passe ou vos codes bancaires dans votre répertoire de contacts ou messagerie.



REMERCIEMENTS



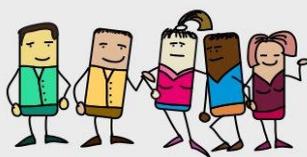
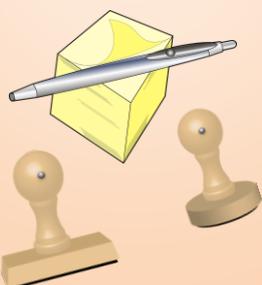
Nous remercions chaleureusement Virginie qui était embauchée en contrat aidé sur notre commune. Elle s'occupait du classement des archives communales, ce qui constitue un vaste chantier.

Elle est partie pour intégrer la formation de secrétaire de mairie après avoir réussi le concours d'entrée.

Nous tenions à la remercier pour son excellent travail et lui souhaitons une bonne continuation et beaucoup de réussite professionnelle.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les deux tours de scrutin se tiendront **les dimanches 12 et 19 juin 2022.**



DIS MOI QUI PEUT VOTER ?



+



+



ZOOM

Le vote n'est pas obligatoire en France, mais nos ancêtres se sont battus pour l'obtenir. Les femmes ne peuvent voter que depuis 72 ans. Si on ne respecte pas la loi, on peut être privé de son droit de vote par la justice.

NUMEROS UTILES



SAMU	15		
Pompiers	18		
Médecins de garde	05.55.41.82.02		
Gendarmerie de DUN-LE-PALESTEL	05.55.89.00.18	Assistante Sociale : Virginie FAURIE	05.55.63.93.00
Gendarmerie de LA SOUTERRAINE	05.55.63.17.17	Centre Communal d'Action Sociale	05.55.63.35.95
RESOGARDE (médecins)	3237	S.A.A.D. (accompagnement à domicile)	05.55.63.81.95
Pharmacie Baraille - SAINT-SÉBASTIEN	05.55.63.50.59	ELISAD	05.55.52.72.50
Ambulances Maquin	05.55.63.50.71	Oxygène Multiservices (ménage, repassage à domicile)	05.55.89.46.84
La Poste Saint-Sébastien	05.55.14.00.43	Association d'aide à domicile	05.55.63.75.91
Trésor Public la Souterraine	05.55.63.05.67	Alcool Assistance	05.55.52.56.50

ETAT CIVIL



Ils nous ont quittés...

Madame la Maire et le conseil municipal ont la tristesse de vous faire part du décès de :

- M. Gilbert LADAME
- Mme Yvette LANTONNAT
- Mme Gisèle CACHONCINLLE

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances à leurs familles.



Naissance d'une Chappeloise

Notre commune compte une habitante supplémentaire depuis le 1^{er} janvier 2022.

Bienvenue à Naïs et toutes nos félicitations aux heureux parents !

Bienvenue

Bienvenue à M. et Mme LEBLANC, M. et Mme CHEZEAU, M. et Mme CHARTON, Mme de GORTER LANDSAMEER, Mme MELIN, Mme DELANNOY et M. RIVIERE.

Vous avez choisi d'habiter notre belle commune et c'est avec plaisir que nous vous accueillons !



TARIFS COMMUNAUX à compter du 1er janvier 2022**LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Habitants de la Commune	100 € / 2 jours	(été)*
	140 € / 2 jours	(hiver)*
	20 € / jour en plus	
Habitants hors de la Commune	140 € / 2 jours	(été)
	160 € / 2 jours	(hiver)
	20 € / jour en plus	
Associations communales sauf le Comité des Fêtes	60 € / 2 jours	(été)
	80 € / 2 jours	(hiver)
	20 € / jour en plus	
Caution		300,00 €
* Été du 1er avril au 31 octobre - Hiver du 1er novembre au 31 mars		

EAU

Abonnement	50,00 €
0 à 100 m3	1,20 €/m3
Plus de 100 m3	1,00 €/m3
Remplacement de compteur gelé	70,00 €
Suppression de compteur	gratuit
Nouveau branchement	100 € minimum

(au-delà, la moitié du devis sera à la charge du propriétaire et l'autre moitié à la charge de la commune)

ASSAINISSEMENT

Taxe terme fixe	120,00 €
Redevance Consommation	0,50 €/m3

CIMETIÈRE

Concession cimetière	15 €/m2
Concession case columbarium 15 ans	400,00 €
Concession case columbarium 30 ans	650,00 €

Délibérations n° 20-06-2014-37 du 20 juin 2014, n° 09-10-2015-036 du 9 octobre 2015, n° 15-12-2016-046 du 15 décembre 2016, n° 15-12-2016-044 du 15 décembre 2016, n° 11.12.2020.56 du 15 décembre 2020, n° 11.12.2020.55 du 15 décembre 2020, n° 11.12.2020.54 du 15 décembre 2020, n° 09.04.2022-16 du 9 avril 2022



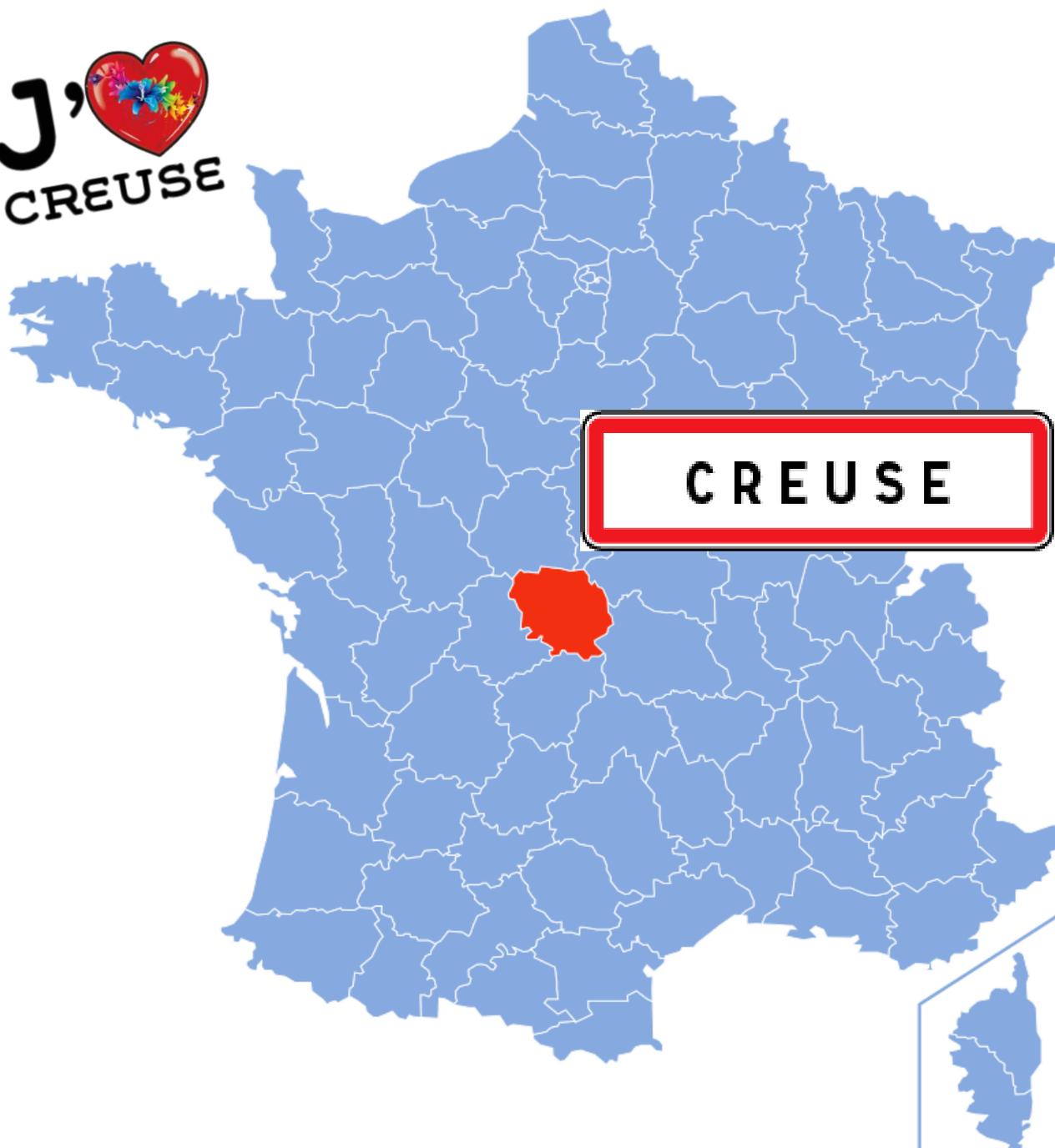
Mairie de La Chapelle-Baloue
9 route de Crozant
23160 La Chapelle-Baloue
secretariat@lachapellebaloue.fr



En cas d'urgence :
Mme la Maire : 06.75.52.37.38
Le 1^{er} adjoint : 06.70.12.40.27
Le secrétariat : 05.55.63.53.85



J'❤️
CREUSE



Fier d'être de Creuse !